



Cours d'appel et demande d'annulation ordonnance juge commissaire

Par **montagne05**, le **29/09/2015** à **10:25**

Bonjour,

Voilà j'avais fais une proposition d'achat d'un fond de commerce en liquidation judiciaire, le mandataire à envoyé ma proposition au tribunal de commerce et le juge commissaire à accepté la proposition en nous renvoyant l'ordonnance qui est en ma faveur, sur ma proposition j'indique que j'ai le financement pour le fond de commerce (25000 €)et que j'ai pris contact avec une banque et la CCI pour une possibilité de prêt à taux 0 pour avoir un financement pour le stock et le fond de roulement, et malheureusement la banque nous dis non pour 15000 € ce qui fait que je n'ai pas de quoi remplir mon stock et pour moi c'est foncé droit dans le mur.

Il a fallut que je fasse appel avec un avocat pour annulé l'ordonnance du juge commissaire car les 10 jours arrivant à terme je n'avais pas le temps de voir avec une autre banque ! Est ce que vous avez déjà eut affaire à ce genre de demande et quel à été le résultat ?

Merci de vos réponses